

Fiche de données de sécurité :

Page de garde

Date d'émission : 04.08.2020 / Complète la version du : 16.01.2020

Identification du produit :

Numéro de référence fabricant : 400-1003, 400-0003 Liver Panel Plus;
400-1006, 400-0006 General Chemistry 6;
400-1022, 400-0022 Electrolyte Panel;
400-1023, 400-0023 MetLyte 8 Panel;
400-1024, 400-0024 Basic Metabolic Panel;
400-1025, 400-0025 Lipid Panel;
400-1026, 400-0026 Hepatic Panel;
400-1027, 400-0027 Renal Panel;
400-1028, 400-0028 Comprehensive Metabolic Panel
400-1029, 400-0029 General Chemistry 13;
400-1030, 400-0030 Lipid Panel Plus;
400-1031, 400-0031 Basic Metabolic Panel Plus;
400-1033, 400-0033 Kidney Check;
400-1034, 400-0034 MetLyte Plus CRP;
400-1035, 400-0035 Biochemistry Panel Plus;
400-1037, 400-0037 MetLac 12 Panel;
400-1040, 400-0040 Transaminase CK;
400-1041, 400-0041 AmLyte 13 Panel

Nom du produit : Piccolo Reagent Rotor

Usage : Diagnostic in vitro.
Usage professionnel.

**Fournisseur qui transmet
la fiche de données
de sécurité :**

Sysmex Suisse AG
Tödistrasse 50
CH-8810 Horgen
+41 44 718 38 38
info@sysmex.ch

Numéros d'urgence en Suisse: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51) Tox Info Suisse

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial ou désignation du mélange	Piccolo Reagent Rotor
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	400-1003, 400-0003 Liver Panel Plus * 400-1006, 400-0006 General Chemistry 6 * 400-1022, 400-0022 Electrolyte Panel * 400-1023, 400-0023 MetLyte 8 Panel * 400-1024, 400-0024 Basic Metabolic Panel * 400-1025, 400-0025 Lipid Panel * 400-1026, 400-0026 Hepatic Panel * 400-1027, 400-0027 Renal Panel * 400-1028, 400-0028 Comprehensive Metabolic Panel (CMP) * 400-1029, 400-0029 General Chemistry 13 * 400-1030, 400-0030 Lipid Panel Plus * 400-1031, 400-0031 Basic Metabolic Panel Plus * 400-1033, 400-0033 Kidney Check * 400-1034, 400-0034 MetLyte Plus CRP * 400-1035, 400-0035 Biochemistry Panel Plus * 400-1037, 400-0037 MetLac 12 Panel * 400-1040, 400-0040 Transaminase CK * 400-1041, 400-0041 AmLyte 13 Panel
Date de publication	le 26-Septembre-2019
Numéro de version	02
Date de révision	le 16-Janvier-2020
Date de la version remplacée	le 26-Septembre-2019

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Moyen de diagnostic.
Utilisations déconseillées	Usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Supplier (USA):	Abaxis, Inc. (now part of Zoetis) 3240 Whipple Road, Union City, CA 94587
Numéro de téléphone	+1-510-675-6500
Customer support:	+1-800-822-2947 (AB-PiccoloTechSupport@zoetis.com)

Supplier (EU):	ABAXIS Europe GmbH (now part of Zoetis) Bunsenstr. 9-11, 64347 Griesheim, Allemagne
Numéro de téléphone	+49 6155 780 21 0
Customer support:	+49 6155 780 21 0 (abaxis@abaxis.de)
Site web:	www.abaxis.com (Abaxis is now part of Zoetis)

Company (USA):	Zoetis Inc. 10 Sylvan Way, Parsippany, New Jersey 07054
Rocky Mountain Poison & Drug Center:	1-866-531-8896
Emergency phone numbers:	United States CHEMTREC 24 heures : 1-800-424-9300 International CHEMTREC 24 heures : +1-703-527-3887

Company (EU):	Zoetis Belgium S.A. Mercuriusstraat 20, 1930 Zaventem, Belgique
Emergency phone number:	International CHEMTREC 24 heures : +1-703-527-3887
Site web:	www.zoetis.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

Résumé des dangers Donnée inconnue.

2.2. Éléments d'étiquetage

Nom de la matière : Piccolo Reagent Rotor

Version n° : 02 Date de révision : le 16-Janvier-2020 Date d'émission : le 26-Septembre-2019

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient :	AZOTURE DE SODIUM, Diluant, Freeze-dried reagent beads, SULFATE DE CUIVRE , Pentahydrate
Pictogrammes de danger	Aucun(e)(s).
Mention d'avertissement	Aucun(e)(s).
Mentions de danger	Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Mentions de mise en garde

Prévention	Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
Intervention	Se laver les mains après l'usage.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Informations supplémentaires de l'étiquette matières plastiques article. Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. Éliminer cette matière et/ou son récipient comme un déchet dangereux: Manipuler comme potentiellement infectieux.

2.3. Autres dangers Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Freeze-dried reagent beads		Mélange	-	-	
Classification :	-	-	-	-	
SULFATE DE CUIVRE , Pentahydrate	0 - <1 %	7758-99-8 231-847-6	-	029-023-00-4	
Classification :	Acute Tox. 4;H302, Eye Dam. 1;H318, Aquatic Acute 1;H400(M=10), Aquatic Chronic 1;H410(M=10)				
Diluant	<0,5 ml	Mélange	-	-	
Classification :	-	-	-	-	
AZOTURE DE SODIUM	0 - <1 %	26628-22-8 247-852-1	-	011-004-00-7	#
Classification :	Acute Tox. 2;H300, Acute Tox. 1;H310, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410				

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.
M : facteur M
PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Remarques sur la composition Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.
400-1023 / 400-0023; 400-1024 / 400-0024; 400-1031 / 400-0031; 400-1034 / 400-0034; 400-1037 / 400-0037 Contient : Éther de t-octylphényle de polyéthylène glycol (CAS 9002-93-1) <0.1%.
SVHC : Substance extrêmement préoccupante.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Aucun traitement spécifique n'est nécessaire, cette substance n'étant pas susceptible d'être dangereuse par inhalation. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Contact avec la peau	Aucun effet indésirable par contact cutané n'est attendu. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise.
Contact avec les yeux	Aucunes recommandations spécifiques de premiers secours constatées. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Les personnes portant des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever.

Ingestion

Peu probable du fait de la forme du produit. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Faire vomir uniquement à la demande du personnel médical. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peu probable du fait de la forme du produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appliquer un traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion. Le matériel brûlera dans un feu.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Material will burn in a fire. Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Les vapeurs peuvent s'enflammer.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu.

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Porter les protections individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir la source de déversement dans la mesure où cela est sûr. Ramasser les déversements avec des matériaux absorbants. Nettoyer soigneusement la zone affectée. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Suivre les pratiques standard de sécurité biologique pour la manipulation des matières infectieuses.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer cette matière et/ou son récipient comme un déchet dangereux: Suivre les pratiques standard de sécurité biologique pour la manipulation des matières infectieuses.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. @ 2 - 8°C (36 - 46°F). Protéger du rayonnement solaire. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée inconnue.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Autriche. Liste MAK, OEL Ordinance (GwV), BGBl. II, no. 184/2001

Composants

Type

Valeur

Forme

AZOTURE DE SODIUM
(CAS 26628-22-8)

MAK

0,1 mg/m³

VLCT

0,3 mg/m³

Autriche. Liste MAK , OEL Ordinance (GwV), BGBl. II, no. 184/2001

Composants	Type	Valeur	Forme
SULFATE DE CUIVRE , Pentahydrate (CAS 7758-99-8)	MAK	1 mg/m3	Fraction inhalable.
		0,1 mg/m3	Émanations et poussières respirables.
	VLCT	4 mg/m3	Fraction inhalable.
		0,4 mg/m3	Émanations et poussières respirables.

La Belgique. Valeurs limites d'exposition

Composants	Type	Valeur
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	VLCT	0,3 mg/m3
	VME	0,1 mg/m3

Bulgarie. LEP. Règlement n° 13 sur la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à des agents chimiques au travail

Composants	Type	Valeur
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	VLCT	0,3 mg/m3
	VME	0,1 mg/m3
SULFATE DE CUIVRE , Pentahydrate (CAS 7758-99-8)	VME	1 mg/m3

Croatie. Valeurs limites d'exposition aux substances dangereuses sur le lieu de travail (VLE), Annexes 1 et 2, Narodne Novine, 13/09

Composants	Type	Valeur
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	- MAC	0,1 mg/m3
	VLCT	0,3 mg/m3

République tchèque. LEP. Décret gouvernemental n° 361

Composants	Type	Valeur
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	Plafond	0,3 mg/m3
	VME	0,1 mg/m3

Danemark. Valeurs limites d'exposition

Composants	Type	Valeur
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	Vle	0,1 mg/m3

Estonie. LEP. Limites d'exposition professionnelle des substances dangereuses. (annexe du règlement n° 293 du 18 septembre 2001)

Composants	Type	Valeur	Forme
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	VLCT	0,3 mg/m3	
	VME	0,1 mg/m3	
SULFATE DE CUIVRE , Pentahydrate (CAS 7758-99-8)	VME	1 mg/m3	Poussière totale.
		0,2 mg/m3	Fine dust.

Finlande. Limites d'exposition sur le lieu de travail

Composants	Type	Valeur	Forme
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	VLCT	0,3 mg/m3	
	VME	0,1 mg/m3	
SULFATE DE CUIVRE , Pentahydrate (CAS 7758-99-8)	VME	0,02 mg/m3	Alvéolaire.

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Type	Valeur
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	VLE	0,3 mg/m3
État réglementaire: Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	VME	0,1 mg/m3
État réglementaire: Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)		

Allemagne. Liste MAK de la DFG (VLE indicatives). Fondation allemande pour la recherche, Division des risques liés aux composés chimiques dans le travail (DFG)

Composants	Type	Valeur	Forme
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	VME	0,2 mg/m3	Fraction inhalable.
SULFATE DE CUIVRE , Pentahydrate (CAS 7758-99-8)	VME	0,01 mg/m3	Fraction alvéolaire.

Allemagne. TRGS 900, Valeurs limites dans l'air ambiant sur le lieu de travail

Composants	Type	Valeur
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	AGW	0,2 mg/m3

Grèce. LEP (Décret n° 90/1999 et ses modifications)

Composants	Type	Valeur
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	VLCT	0,3 mg/m3
		0,1 ppm
	VME	0,3 mg/m3
		0,1 ppm

Hongrie. LEP. Décret joint relatif à la sécurité chimique sur le lieu de travail

Composants	Type	Valeur
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	VLCT	0,3 mg/m3
	VME	0,1 mg/m3
SULFATE DE CUIVRE , Pentahydrate (CAS 7758-99-8)	VLCT	4 mg/m3
	VME	1 mg/m3

Islande. LEP. Règlement 154/1999 sur les limites d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	VLCT	0,3 mg/m3
	VME	0,1 mg/m3

Irlande. Limites d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	VLCT	0,3 mg/m3
	VME	0,1 mg/m3

Italie. Valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur	Forme
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	VLCT	0,3 mg/m3	
	VME	0,1 mg/m3	
SULFATE DE CUIVRE , Pentahydrate (CAS 7758-99-8)	VME	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0,2 mg/m3	Fumée.

Lettonie. LEP. Valeurs limites d'exposition professionnelle des substances chimiques dans l'environnement de travail

Composants	Type	Valeur
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	VLCT	0,3 mg/m3
	VME	0,1 mg/m3

Lituanie. VLEP. Valeurs limites pour les substances chimiques, Conditions générales requises

Composants	Type	Valeur	Forme
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	VLCT	0,3 mg/m3	
	VME	0,1 mg/m3	
SULFATE DE CUIVRE , Pentahydrate (CAS 7758-99-8)	VME	1 mg/m3	Fraction inhalable.
		0,2 mg/m3	Fraction alvéolaire.

Luxembourg. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (Annexe I & III) Memorial A

Composants	Type	Valeur
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	VLCT	0,3 mg/m3
	VME	0,1 mg/m3

Pays-Bas. LEP (obligatoires)

Composants	Type	Valeur	Forme
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	VLCT	0,3 mg/m3	
	VME	0,1 mg/m3	
SULFATE DE CUIVRE , Pentahydrate (CAS 7758-99-8)	VME	0,1 mg/m3	Fraction inhalable.

Norvège. Normes administratives pour les contaminants sur le lieu de travail

Composants	Type	Valeur
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	VLCT	0,3 mg/m3
	Vle	0,1 mg/m3

Ordinance of the Minister of Labour and Social Policy on 6 Juin 2014 on the maximum permissible concentrations and intensities of harmful health factors in the work environment, Journal of Laws 2014, item 817

Composants	Type	Valeur
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	VLCT	0,3 mg/m3
	VME	0,1 mg/m3
SULFATE DE CUIVRE , Pentahydrate (CAS 7758-99-8)	VME	0,2 mg/m3

Portugal. LEP. Décret-loi n° 290/2011 (Journal officiel du Portugal – 1 série A, n° 266)

Composants	Type	Valeur
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	VLCT	0,3 mg/m3
	VME	0,1 mg/m3

Portugal. LEP. Norme relative à l'exposition professionnelle aux agents chimiques (NP 1796)

Composants	Type	Valeur
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	Plafond	0,29 mg/m3
		0,11 ppm

Roumanie. LEP. Protection des travailleurs contre l'exposition aux agents chimiques sur le lieu de travail

Composants	Type	Valeur
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	VLCT	0,3 mg/m3
	VME	0,1 mg/m3

Slovaquie. LEP. Règlement n° 300/2007 relatif à la protection de la santé en cas de travail avec des agents chimiques

Composants	Type	Valeur	Forme
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	VLCT	0,3 mg/m3	
	VME	0,1 mg/m3	
SULFATE DE CUIVRE , Pentahydrate (CAS 7758-99-8)	VME	1 mg/m3	Fraction inhalable.
		0,2 mg/m3	Fumée respirable.

Slovénie. LEP. Règlements concernant la protection des travailleurs contre les risques d'exposition aux produits chimiques au travail (Journal officiel de la République de Slovénie)

Composants	Type	Valeur	
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	VME	0,1 mg/m3	

Espagne. Limites d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur	Forme
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	VLCT	0,3 mg/m3	
	VME	0,1 mg/m3	
SULFATE DE CUIVRE , Pentahydrate (CAS 7758-99-8)	VME	0,1 mg/m3	Fraction alvéolaire.

Suède. VLEP. Commission sur la sécurité professionnelle (AV), valeurs limites d'exposition professionnelle (AFS 2015:7)

Composants	Type	Valeur	Forme
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	Plafond	0,3 mg/m3	
	VME	0,1 mg/m3	
SULFATE DE CUIVRE , Pentahydrate (CAS 7758-99-8)	VME	0,01 mg/m3	Poussière respirable.

La Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

Composants	Type	Valeur	Forme
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	VLCT	0,4 mg/m3	Fraction inhalable.
	VME	0,2 mg/m3	Fraction inhalable.
SULFATE DE CUIVRE , Pentahydrate (CAS 7758-99-8)	VLCT	0,2 mg/m3	Fraction inhalable.
	VME	0,1 mg/m3	Fraction inhalable.

Royaume-Uni. EH40 Limites d'exposition sur le lieu de travail (WEL)

Composants	Type	Valeur	
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	VLCT	0,3 mg/m3	
	VME	0,1 mg/m3	

UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE

Composants	Type	Valeur	
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	VLCT	0,3 mg/m3	
	VME	0,1 mg/m3	

Valeurs limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.**Procédures de suivi recommandées** Suivre les procédures standard de surveillance.**Doses dérivées sans effet (DDSE)** Donnée inconnue.**Concentrations prédites sans effet (PNEC)** Donnée inconnue.

Directives au sujet de l'exposition

UE – Valeurs limites d'exposition : Désignation « Peau »

AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)

Résorption via la peau

Slovénie. LEP. Règlements concernant la protection des travailleurs contre les risques d'exposition aux produits chimiques au travail (Journal officiel de la République de Slovénie)

AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)

Résorption via la peau

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Une ventilation générale est généralement suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

- Protection des mains Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

- Autres Porter un vêtement de protection approprié. Utiliser des vêtements de protection (uniformes, blouses de laboratoire, combinaisons jetables, etc.) dans les zones de production et de laboratoire.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Risques thermiques Sans objet.

Mesures d'hygiène Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	matières plastiques article.
État physique	Solide.
Forme	Solide.
Couleur	Clair.
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Donnée inconnue.
pH	Donnée inconnue.
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée inconnue.
Point d'éclair	Donnée inconnue.
Taux d'évaporation	Donnée inconnue.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Donnée inconnue.
Densité de vapeur	Donnée inconnue.
Densité relative	Donnée inconnue.
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Donnée inconnue.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.

Viscosité	Donnée inconnue.
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non comburant.
9.2. Autres informations	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Contact avec des substances incompatibles. Températures élevées. Soleil. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.
10.5. Matières incompatibles	Agents oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Des émanations et gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit. Oxydes de carbone. composés nitrés.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.
Contact avec la peau	Aucun effet indésirable par contact cutané n'est attendu.
Contact avec les yeux	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Ingestion	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Symptômes Peu probable du fait de la forme du produit.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Risque faible attendu dans des conditions de manipulation industrielle courante par un personnel qualifié.

Composants	Espèce	Résultats d'essais
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	20 mg/kg
Oral		
DL50	Rat	27 mg/kg
SULFATE DE CUIVRE , Pentahydrate (CAS 7758-99-8)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Oral		
DL50	Rat	300 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.	
Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Sensibilisation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Mutagenicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Hongrie. Ordonnance (hongr. EÜM) n° 26/2000 relative à la protection contre les substances cancérogènes sur le lieu de travail et la prévention des risques liés à l'exposition à ces dernières [et ses modifications]

N'est pas listé.

Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne constitue pas un danger par aspiration.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Aucune information disponible.
Autres informations	Éliminer cette matière et/ou son récipient comme un déchet dangereux: Manipuler comme potentiellement infectieux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité D'après les données disponibles, les critères de classification dans les substances dangereuses pour les milieux aquatiques ne sont pas remplis. Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement. Éviter le rejet dans l'environnement.

Composants	Espèce	Résultats d'essais
AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)		
Aquatique		
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex) 2,8 - 6,2 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) 0,68 mg/l, 96 heures
		Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) 0,8 mg/L, 96 heures
		Pimephales promelas (tête-de-boule) 5,46 mg/L, 96 heures
SULFATE DE CUIVRE , Pentahydrate (CAS 7758-99-8)		
Aquatique		
Crustacé	CE50	Daphnia magna (puce d'eau) 0,147 - 0,227 mg/L, 48 Heures
		Puce d'eau (Daphnia magna) 0,0058 - 0,0073 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) 0,66 - 1,15 mg/l, 96 heures
		0,66 - 1,8 mg/L, 96 Heures

12.2. Persistance et dégradabilité Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles pour ce produit

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) Donnée inconnue.

Facteur de bioconcentration (FBC) Donnée inconnue.

12.4. Mobilité dans le sol Pas de données disponibles pour ce produit

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Les composés de ce produit ont été identifiés comme étant potentiellement néfastes pour l'environnement.

12.6. Autres effets néfastes Les composés de ce produit ont été identifiés comme étant potentiellement néfastes pour l'environnement. Un risque environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Éviter le rejet dans l'environnement.

12.7. Informations supplémentaires National Regulations: Germany: Water Hazard Class I.

Estonie : Substances dangereuses dans les nappes phréatiques, Données

AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	Pesticides (total) 0,5 UG/L
	Pesticides (total) 5 UG/L
SULFATE DE CUIVRE , Pentahydrate (CAS 7758-99-8)	Copper (Cu) 1000 UG/L
	Copper (Cu) 15 UG/L

Estonie : Substances dangereuses dans les sols, Données

AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)	Synthetic pesticides (total of active substances) 0,5 mg/kg
	Synthetic pesticides (total of active substances) 20 mg/kg
	Synthetic pesticides (total of active substances) 5 mg/kg
SULFATE DE CUIVRE , Pentahydrate (CAS 7758-99-8)	Copper (Cu) 100 mg/kg
	Copper (Cu) 150 mg/kg

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets résiduels	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).
Emballage contaminé	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide.
Code des déchets UE	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
Informations / Méthodes d'élimination	Manipuler comme potentiellement infectieux. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. En tenant compte des dangers pertinents et connus pour l'environnement et la santé que représente le matériau, passer en revue et mettre en œuvre des techniques et des procédures de traitement des eaux usées et des déchets afin d'éviter l'exposition professionnelle et les rejets dans l'environnement. On recommande de pratiquer la réduction du volume des déchets. On doit utiliser les meilleurs technologies disponibles afin d'éviter les rejets dans l'environnement. Cela peut inclure des techniques destructives pour les déchets et les eaux usées. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
Précautions particulières	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**ADR**

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

RID

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

ADN

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

14.7. Transport en vrac Sans objet.
conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations de l'UE**

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

SULFATE DE CUIVRE , Pentahydrate (CAS 7758-99-8)

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

AZOTURE DE SODIUM (CAS 26628-22-8)

SULFATE DE CUIVRE , Pentahydrate (CAS 7758-99-8)

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Suivre la réglementation nationale sur la protection des travailleurs vis-à-vis des risques d'exposition aux cancérogènes et mutagènes sur le lieu de travail, conformément à la Directive 2004/37/CE.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations

Donnée inconnue.

Références

Donnée inconnue.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Les données contenues dans cette fiche signalétique peuvent avoir été recueillies auprès de sources internes confidentielles, de fournisseurs de matières premières ou extraites de la documentation publiée. La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de révision

Identification du produit et de l'entreprise : Synonymes

Composition/Renseignements sur les ingrédients : Options de divulgation

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Clause de non-responsabilité

Zoetis Inc. estime que les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont exactes et, alors qu'elles sont fournies de bonne foi, elles ne s'accompagnent d'aucune garantie quelle qu'elle soit, expresse ou implicite. Si un risque particulier n'est pas accompagné de données dans ce document, c'est qu'aucune information n'est connue pour le moment. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.